

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

(Convocation faite le 27/02/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Gaëtan DEVOS excusé qui a donné son pouvoir à Mr Jean-Loup EVRARD et qui est arrivé en cours de réunion.

Lotissement communal - Choix du bureau d'études :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre du bureau d'études Beta Ingenierie de Moulins en Tonnerois pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 18 900,00 € H.T (22 680,00 € TTC),
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus à l'article 6045 du Budget Annexe Lotissement 2021.

Lotissement communal - Prêt relais auprès de la Banque Postale :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide de demander à la Banque Postale à Paris, 115 Rue de Sèvres, l'attribution d'un prêt relais de 250 000 euros, à taux fixe de 0,59 % pendant toute la durée du prêt, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera soit à l'échéance finale (au bout des 3 années) soit par anticipation, partiellement ou totalement à chaque échéance d'intérêts avec préavis de trente-cinq jours sans frais. Le paiement des intérêts sera trimestriel et le montant des frais et commissions s'élève à 375,00 euros.
- autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, ou en son absence à Monsieur Luc JONNET, Premier Adjoint.

Compte de Gestion 2020 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 (budget général et bois et forêt) dressés par le trésorier.

Comptes administratifs 2020 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses votants (le Maire n'ayant pas pris part au vote), les comptes administratifs 2020 qui en résultent comme suit :

- | | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| - Budget Général : | Recettes : 1 402 262,77 € | Dépenses : 1 011 827,15 € |
| - Budget Bois et Forêt : | Recettes : 10 934,17 € | Dépenses : 4 369,05 € |

Affectation des résultats 2020 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2020 comme suit :

Budget Général :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 390 435,62 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 44 312,97 €
- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » : 47 727,03 €

Budget Bois et Forêt :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 6 565,12 €

Vote des taux des deux taxes 2021 :

Considérant que l'état 1259 n'a pas été reçu, les taux des deux taxes seront votés lors de la prochaine réunion. Des estimations calculées sur les bases 2020 ont donc été inscrites aux articles concernés du budget primitif Général 2021.

Vote des budgets primitifs 2021 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2021 (budget général, budget Bois et forêts et Lotissement) qui s'équilibrent comme suit :

Budget Général :

Section de fonctionnement : 821 316,62 €

Section d'investissement : 439 101,59 €

Budget Bois et Forêt :

Section de fonctionnement : 21 566,12 €

Section d'investissement : 15 000,00 €

Budget Lotissement :

Section de fonctionnement : 252 581,59 €

Section d'investissement : 252 581,59 €

Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2021,
- décide le plan de financement suivant :

Montant H.T. des travaux : 171 471,00 €

FCTVA : 30 998,33 €

DSIL (30% du HT) : 51 441,30 €

Subvention Conseil Régional - Climaxion (bouquet de 4 travaux + niveau BBC atteint + utilisation de matériaux biosourcés) : 35 700,40 €

Subvention supplémentaire Conseil Régional - Climaxion pour loyer modéré : 4 278,00 €

Certificat d'économie d'énergie Ocktave : 3 200,00 €

Aide Intercommunale à l'Habitat par la CAECPC (5 000,00 € par logement) : 10 000,00 €

Fonds propres : 53 350,07 €

- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Désaffectation du chemin rural lieudit « Grande Carrière » :

Considérant que le chemin rural au lieudit « Grande Carrière », riverain à la parcelle AC 110, n'existe plus sur le terrain car il est envahi d'herbes, qu'il ne permet plus une circulation régulière et normale pour les piétons et les véhicules, qu'il ne dessert plus de lieu d'intérêt général,

Considérant la désaffectation de fait de ce chemin, compte tenu de l'absence d'entretien et de sa non utilisation régulière,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de désaffecter le chemin rural situé lieudit « Grande Carrière », riverain à la parcelle AC110
- de procéder à la vente du terrain après réalisation de l'enquête publique
- d'autoriser le Maire à engager les démarches correspondantes.

Modification du Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Municipal souhaite reporter la modification du Plan Local d'Urbanisme pour la zone 2AUY compte tenu du manque de nouveaux éléments sur l'éventuel achat des parcelles concernées qui pourraient influencer cette décision.

Occupation du domaine public :

Le Conseil Municipal préfère attendre que la situation actuelle s'améliore pour tous les domaines d'activités avant de donner son avis définitif sur la demande d'installation d'un distributeur à pizzas.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- la réfection de la toiture de la Mairie qui est terminée,
- l'installation des écluses sur la RD19,
- le relevé des côtes actuelles du bâtiment de la Mairie et de ses annexes.

Questions diverses

Monsieur le Maire dresse le bilan financier de l'accueil de loisirs de février qui a reçu 15 enfants.

Le Conseil ne peut pas donner de réponse à la demande d'achat d'une parcelle dans la zone artisanale faute de solutions raisonnables sur le devenir du restant de cette parcelle si elle devient trop découpée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a pris la décision de ne pas renouveler l'entente de location d'un jardin du Marais avec Monsieur Jean-Claude KELPKA, celui-ci ayant déclaré verbalement au Maire sa décision de résilier cette location en faveur d'un agriculteur. Cette décision de location appartient uniquement au Conseil Municipal qui se fera selon les règles qu'il a établi pour la distribution équitable des terres agricoles aux agriculteurs en activité sur le terroir d'Athis. Monsieur KLEPKA s'étant rétracté de cette décision, le Conseil reste sur sa position car Monsieur KELPKA est un retraité non agriculteur exploitant.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite au projet de création de jardins communaux suite aux réponses du sondage.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD